

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION SUR LA CENTRALE ELECTRONUCLEAIRE DE CIVAUX

COMPTE-RENDU de l'Assemblée Générale publique du 4 octobre 2021

Une Assemblée Générale publique de la Commission Locale d'Information sur la centrale électronucléaire de Civaux s'est tenue le 4 octobre dans la salle des fêtes « La maison pour tous » à Nouaillé Maupertuis, sous la présidence de M. Roger GIL, Président-délégué de la CLI.

M. GIL remercie les participants à cette réunion puis donne la parole à M. BOCK, représentant le Président du Conseil Départemental.

Il remercie M. BOCK et donne la parole à M. BYRSKI, Sous-préfet de Montmorillon.

Enfin, il remercie M. BYRSKI puis ouvre la séance.

1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 30 mars 2021

M. GIL demande si quelqu'un souhaite apporter une modification/précision au compte rendu de l'assemblée générale du 30 mars dernier et remercie chacun pour sa contribution dans les riches débats qui animent les réunions de la CLI.

Aucune remarque n'est apportée. Le compte rendu est adopté.

Puis M. GIL donne la parole à M. GEVREY et M. NORMAND pour présenter le premier sujet à l'ordre du jour.

2/ Enjeux, programme et point d'avancement de la visite décennale de l'unité n° 1, par M. GEVREY, Directeur du CNPE de Civaux et M. NORMAND, Directeur Production au CNPE (power point)

M. GEVREY précise qu'en ce moment, au CNPE, se déroule le plus gros programme industriel français du moment et qu'il s'appuie sur une décision politique. C'est un défi industriel tant par son ampleur que par les exigences qu'il requiert. Il précise que la visite décennale de l'unité n° 1 en cours est une partie de ce programme dont le calendrier a dû être adapté compte tenu du contexte sanitaire.

M. NORMAND précise que le but des visites décennales est de permettre le fonctionnement des réacteurs nucléaires pour une dizaine d'années supplémentaires en toute sûreté en prenant en

compte de nombreux paramètres. C'est l'ASN qui valide ou non cette autorisation à l'issue des visites décennales au vu des éléments de contrôle fournis par le CNPE.

Pour s'assurer que l'installation est conforme à l'attendu, des activités de contrôle et de maintenance sont effectuées ainsi que des contrôles spécifiques et renforcés. Les essais spécifiques sont réalisés tous les 10 ans.

Le contrôle renforcé consiste à vérifier la robustesse de l'installation, notamment de trois éléments essentiels : la cuve du réacteur (une machine spécifique, Machine d'Inspection en Service (MIS) permet d'effectuer ce contrôle), le circuit primaire (le combustible est retiré de la cuve afin de tester le circuit primaire à 20 % des limites de ses capacités ; c'est le seul essai contrôlé en direct par l'ASN (cinq équipes y participent et le valident ou pas)) et le bâtiment réacteur. Sur ce dernier élément, il s'agissait notamment de finaliser le renforcement de l'étanchéité de l'enceinte interne du bâtiment, chantier dont la première phase a débuté en 2017.

Le réexamen de sûreté des installations implique quant à lui des modifications matérielles reposant sur le retour d'expérience (ex. renforcement sismique), les évolutions consécutives au réexamen de sûreté (ex. brumisation des locaux diésels afin de faire face aux agressions grand chaud) et les évolutions technologiques. 44 modifications matérielles ont été effectuées.

Jusqu'à 2400 salariés ont été présents sur le site en période de pointe (150 entreprises partenaires). Quelques 11 400 activités ont été réalisées.

Questions :

A une question sur le droit d'utiliser des diésels dans le contexte de réchauffement climatique, M. GEVREY répond que cela cible surtout les énergies fossiles et que dans les centrales nucléaires il n'est pas envisagé de les supprimer mais qu'ils n'ont pas vocation à fonctionner. Ils répondent surtout à un objectif d'ultime secours.

Il est demandé par ailleurs comment le CNPE pourra faire face à une pénurie d'eau pour refroidir ses réacteurs compte tenu du déficit en eau de plus en plus important à cause du réchauffement climatique. M. GEVREY répond que la sûreté des réacteurs ne dépend pas uniquement de la rivière. On pourrait ne pas produire mais juste utiliser l'eau pour refroidir.

Plus aucune question n'est posée ; M. GIL donne la parole à M. PRUVOST.

3/ Zoom sur l'inspection de la cuve du réacteur par M. PRUVOST, Ingénieur maintenance chaudronnerie circuit primaire, CNPE de Civaux (power point)

M. PRUVOST explique que la cuve du réacteur est inspectée tous les 10 ans. Pour cela, une machine automatisée est utilisée, Machine d'Inspection en Service (MIS) permettant de faire des

contrôles sous l'eau, la cuve n'étant pas entièrement vidée. Les principales zones (soudures, surface intérieure, raccordements des tuyauteries, virole -ou zone de cœur-...) sont contrôlées par ultrasons, radiographie ou examen télévisuel.

L'ASN se prononce à l'issue de ces contrôles très poussés pour s'assurer de l'absence de tous petits défauts qui apparaîtraient d'ici le terme des 10 ans.

Questions :

Il est demandé si l'inspection de la cuve concerne également l'extérieur. Une réponse affirmative est apportée.

Il est également demandé si le problème de visserie constaté sur la tranche n°2 a été constaté sur la tranche n°1. Il est répondu qu'il n'y avait pas eu d'impact sur la cuve mais qu'une déclaration avait été faite car il y avait un défaut de conformité par rapport à l'attendu.

Une autre question porte sur la durée des examens de la cuve. M. GEVREY répond qu'il y a environ 200 heures d'enregistrement. Leur interprétation par des techniciens formés dure 10 à 15 jours. Puis un rapport de surveillance est envoyé à l'issue de ces examens.

Plus aucune question n'est posée. M. GIL remercie M. PRUVOST et donne la parole à Mme BARDY.

4/ Construction d'un bâtiment « centre de crise local » par Mme BARDY, Directrice sûreté, CNPE de Civaux (power point)

Mme BARDY explique qu'une nouvelle construction est en cours sur le parking nord du CNPE. Après le terrassement (1^{er} semestre 2021), le génie civil est en cours (2^{ème} semestre 2021-1^{er} trimestre 2022). Ensuite, viendra la 3^{ème} phase portant sur l'électromécanique (2^{ème} trimestre 2022-1^{er} trimestre 2023) avant une réception des travaux prévue au 2^{ème} semestre 2023.

Ce bâtiment, nommé « centre de crise local » a pour but de permettre à l'exploitant de gérer une crise importante (du type Fukushima) dans la durée. Il a réalisé en béton armé, sans étage et avec peu d'ouvertures pour résister à des agressions externes allant au-delà des référentiels actuels, notamment en matière sismique, inondation ou vents extrêmes.

Il comprend quatre zones fonctionnelles : aire extérieure de livraison et dépotage, zone de contrôle radiologique, zone de vie et de bureaux, locaux techniques. Ces derniers comprennent une zone protégée des ambiances radiologiques pour les matériels sensibles (composants électroniques, matériels électriques, systèmes de ventilation et filtration...).

Questions :

Quelqu'un demande, outre les agents du CNPE protégés dans ce bâtiment, ce qu'il adviendrait du reste de la population en cas d'accident (nombre de lits suffisant au CHRU, anticipation de l'accident...)?

Il lui est répondu qu'une cellule de crise existe depuis la conception de la centrale nucléaire, les services de l'Etat ayant en charge le Plan Particulier d'Intervention.

Il n'y a pas d'autre question. M. GIL remercie Mme BARDY et donne la parole à M. FREMAUX.

5/ Instruction d'un réexamen décennal de sûreté et contrôles réalisés par l'ASN, par M. FREMAUX, Adjoint au Chef de Division Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) Bordeaux (power point)

M. FREMAUX rappelle que les centrales nucléaires ont été construites sans qu'une limite de durée de fonctionnement n'ait été fixée. Aussi, des réexamens périodiques ont été mis en place afin de définir les conditions de poursuite de fonctionnement des installations. Ils sont pratiqués depuis longtemps en France mais sont aujourd'hui inscrits dans une Directive européenne sur la sûreté nucléaire et du code de l'environnement.

Il explique que ces examens sont réalisés tous les 10 ans et comprennent deux volets : partie générique (examen de conformité des installations et de leur vieillissement) d'une part et partie spécifique (réévaluation de la sûreté d'autre part).

L'examen de conformité vise à évaluer la situation réelle des installations par rapport au référentiel de sûreté et à la réglementation applicable en s'appuyant sur un ensemble de contrôles et essais complémentaires (vérifications des études de conception initiales, contrôles des matériels, essais décennaux...). Si des écarts sont révélés, une remise en conformité doit être opérée. La maîtrise du vieillissement des installations est intégrée dans ce volet de réexamen. Les modifications décidées s'appliquent à l'ensemble des réacteurs de même pallier (N4 pour Civaux et Chooz).

La réévaluation de sûreté prend en compte les spécificités de chaque centrale. Les contrôles sont réalisés sur site et donnent lieu à des dispositions propres à chaque réacteur. Cette étape vise à améliorer le niveau de sûreté de l'installation au regard des meilleures pratiques internationales, des exigences applicables aux installations plus récentes, de l'évolution des connaissances et du retour d'expérience acquise au cours de l'exploitation. L'ASN se prononce sur la liste des thèmes choisis pour faire l'objet d'études de réévaluation de sûreté et les objectifs associés. EDF, à l'issue des études réalisées, identifie les modifications des installations qu'elle compte mettre en œuvre pour renforcer la sûreté et qui seront déployées lors de la visite décennale du réacteur.

M. FREMAUX explique que les équipes d'EDF réalisent des activités de maintenance lors du renouvellement périodique du combustible mais lors des visites décennales, ce sont des contrôles et modifications liés aux réexamens périodiques qui sont opérés. Lors de ces visites décennales, une opération d'envergure est menée : réalisation de l'épreuve hydraulique du circuit primaire qui contient de l'eau sous pression (comprend la cuve du réacteur, le pressuriseur, quatre pompes et générateurs de vapeur). A l'issue de la visite décennale, EDF adresse un rapport de conclusion du réexamen périodique à l'ASN qui établit la conformité réglementaire de l'installation et les modifications envisagées pour remédier aux écarts et améliorer la sûreté. Ces éléments sont prévus dans le code de l'environnement.

L'ASN consulte des groupes permanents d'experts pour prendre position et, à la fin de la phase générique, se prononce sur les résultats des études de réévaluation et les modifications

envisagées par EDF. A la fin du réexamen spécifique de chaque réacteur, l'ASN transmet au ministre en charge de la sûreté nucléaire son analyse du rapport de conclusion d'EDF et édicte de nouvelles prescriptions pour encadrer la poursuite du fonctionnement du réacteur.

M. FREMAUX explique que l'ASN effectue des contrôles à distance réguliers (instruction de sujets techniques, analyse des plans d'action d'EDF...) en collaboration avec les experts de l'IRSN d'une part et réalise des inspections sur le terrain d'autre part, qui font ensuite l'objet de Lettres de suite. Il ajoute qu'en matière d'équipements sous pression, la réglementation impose une visite complète et une requalification incluant une épreuve hydraulique du circuit primaire tous les 10 ans consistant en un test de résistance imposant une pression supérieure de 20 % à la pression du circuit.

Questions :

A un participant qui se demande si le rechargement en combustible passerait de 12 mois à 18 mois, M. FREMAUX répond qu'au CNPE de Civaux, les cycles sont d'environ 15 mois. M. GEVREY ajoute qu'en passant à 18 mois, cela permet de lisser le changement de combustible du parc nucléaire sur différentes périodes de l'année.

Un autre participant se demande si la partie électronique des commandes est contrôlée de la même manière que le vieillissement des matériaux. Il lui est répondu que l'exploitant contrôle en effet régulièrement son matériel qui peut être obsolète ou usé et procède donc à des modifications ou des remplacements.

Une question est posée quant à la gestion des déchets nucléaires. Fait-elle également l'objet de contrôles ? M. FREMAUX répond par l'affirmative. Des inspections spécifiques déchets (quantités, sectorisations, maîtrise des charges calorifiques...) sont en effet menées par l'ASN.

M. GIL remercie M. FREMAUX.

M. GIL remercie les intervenants et les personnes présentes à cette réunion. Il se désole de la faible participation aux réunions publiques qui offrent l'opportunité au grand public d'avoir une parole libre et de poser toutes questions à EDF.

Plus aucune question n'est posée. M. GIL lève la séance à 17h00.

Pr Roger GIL
Président Délégué de la CLI